

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Héléne, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (*arrivée à la question n°11*), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (*arrivé à la question n°6*), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Héléne.

Délibération n°2021/143

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION (AMI) « FRICHES » - SITE TEKNOPARKE

Le Conseil de Communauté,

VU la compétence « développement économique » de la CCVUSP et notamment « L'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire ou artisanale » ;

CONSIDERANT que la friche industrielle dite Teknoparké située à Jausiers est de propriété intercommunale ;

VU la candidature de la CCVUSP à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Friches » de la Région SUD PACA sur plusieurs sites situés sur le territoire de la CCVUSP pour la phase « programmation des projets » ;

VU la réponse favorable de la Région SUD sur 3 sites en Ubaye :

- La friche du Bien-être à la Condamine-Châtelard de propriété communale,
- L'ensemble du quartier des Allaris et du quartier du 11^{ème} BCA à Barcelonnette de propriété communale,
- L'ancienne usine Teknoparké située à Jausiers de propriété intercommunale.

CONSIDERANT que dans le cadre de l'AMI pour la friche Teknoparké, il a été proposé une étude de positionnement et de faisabilité ainsi qu'un découpage parcellaire afin de créer une zone d'activité autour du bois et du recyclage des déchets ainsi qu'un espace potentiel pour de la production d'énergie pour un montant de 80 000 € HT ;

CONSIDERANT que dans ce cadre les sites retenus peuvent bénéficier d'un financement de la Région SUD à hauteur de 40% des frais indiqués dans l'AMI et que le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
Subvention Région SUD PACA 40%	32 000 €	Programme de rénovation du site Teknoparké	80 000 € HT
Autofinancement CCVUSP 60%	48 000 €		
TOTAL	80 000 €		

VU l'avis favorable de la commission « développement économique » réunie le 21 septembre 2021 ;

Entendu l'exposé,
Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, Vice-président,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant estimatif de l'étude de faisabilité qui s'élève à **80 000 € HT**.

- **APPROUVE** le plan de financement proposé.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions auprès de la Région SUD au titre de l'AMI « Friches » et à signer tous documents relatifs à ces financements.
- **AUTORISE** la Présidente, dès l'obtention des subventions, à lancer un appel d'offres pour l'étude par voie de marché à procédure adaptée, et à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes au budget principal de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Sophie VAGINAY RICOURT.

